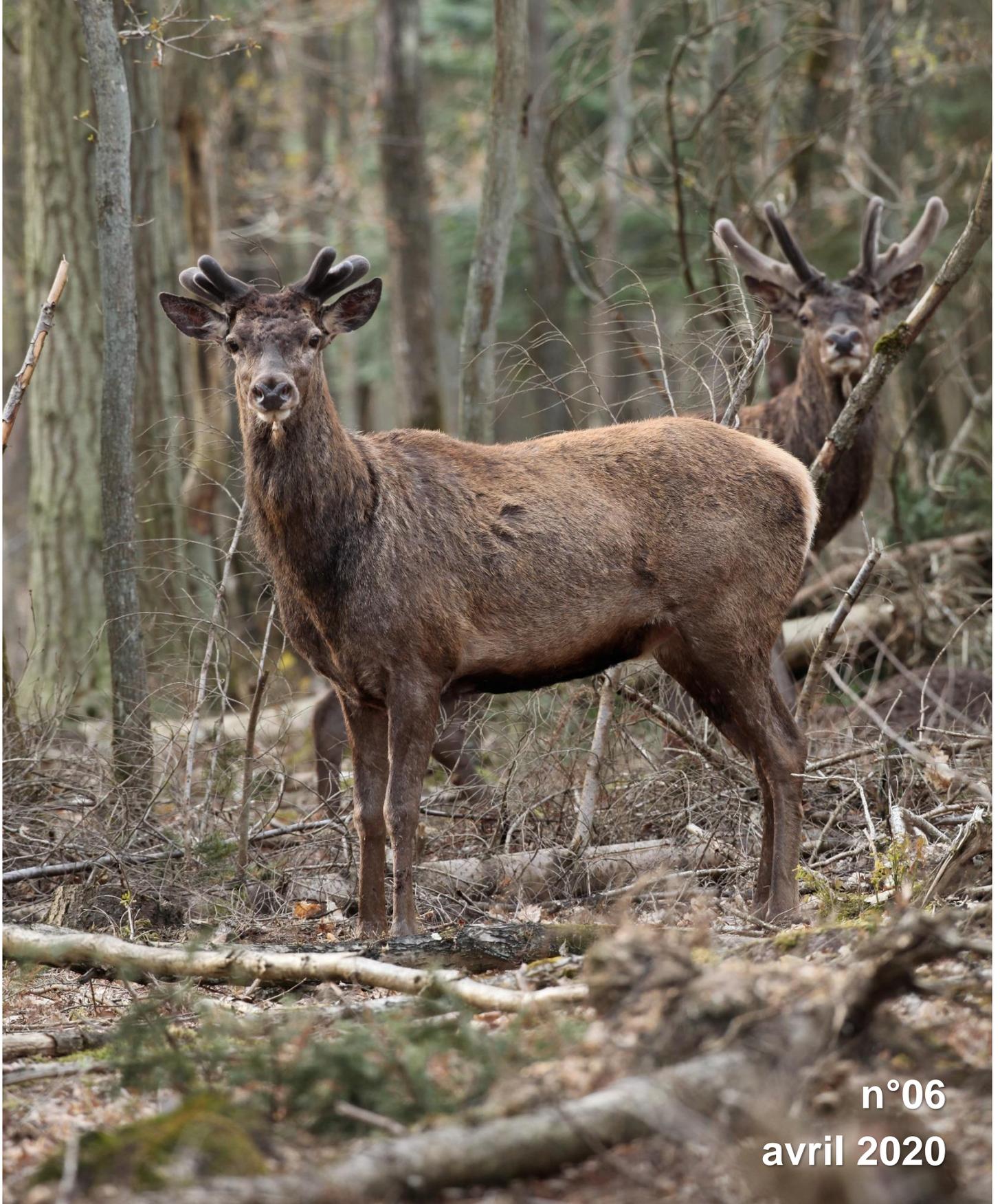




# Lettre d'information



n°06  
avril 2020

# Riffaut®

Armuriers de Père en Fils depuis 1896

Par la A28, sortie Orbec n°15,  
nous sommes près de chez vous!



- 4 armuriers diplômés de l'École d'Armurerie de Liège à votre service
- Le spécialiste du Gros Gibier, Carabines et Optiques
- Plus de 500 armes en stock
- Fusils et carabines neuves à partir de 559 euros

Réglage à 50 mètres et tir dans le CynÉTIR OFFERT  
pour l'achat d'une arme rayée neuve.

Du mardi au vendredi  
9h15 - 12h15 14h00 - 19h00

le samedi  
9h15 - 12h15 14h00 - 18h00

**UNIFRANCE**  
ARMURERIES

[www.riffaut.com](http://www.riffaut.com)



NOUVELLE  
GENERATION **CynÉTIR**  
Le Simulateur de Tir à Balles Réelles  
HD NUMÉRIQUE



Nouveaux films en HD Numérique

Actuellement  
où l'on tire à balles  
réelles avec sa carabine **le meilleur  
entraînement**

**Blaser**



Venez découvrir notre nouveau  
Show-Room BLASER

Le plus grand choix d'armes Blaser du grand Ouest  
avec plus de 30 modèles en Stock

Venez composer vous même votre Blaser R8  
à partir de 2.950 Euros

Nous distribuons toutes les marques d'armes et optiques

[contact@riffaut.com](mailto:contact@riffaut.com) Tél. 02 31 32 80 25 Fax. 02 31 32 59 73

## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| VIE DE L'ASSOCIATION                     | 6  |
| BREVET GRAND GIBIER 2019                 | 7  |
| BREVET GRAND GIBIER 2020                 | 8  |
| PERFECTIONNEMENT AU TIR                  | 10 |
| CONCOURS DE TIR                          | 11 |
| OPERATION JEUNES PERMIS                  | 11 |
| CHASSE ET SOLIDARITE                     | 12 |
| ACTUALITES REGLEMENTAIRES                | 13 |
| TIR D'ETE DU BROCARD DANS LE DEPARTEMENT | 15 |
| GRANDE FAUNE                             | 17 |
| BOUTIQUE DE L'ADCGGO                     | 18 |
| ANNUAIRE                                 | 19 |



Association à but non lucratif  
régie par la loi de 1901

**Domiciliation :**

FDC de l'Orne

La Briqueterie - RD 113  
61310 SILLY-EN-GOUFFERN

Tél. : 02 33 67 99 39

**E-mail :**

[adccggorne@orange.fr](mailto:adccggorne@orange.fr)

**Site internet :**

[www.ancgg.org/ad61](http://www.ancgg.org/ad61)

**Le contenu de cette  
publication ne peut être  
reproduit sans l'autorisation  
de l'ADCGGO. Les opinions  
émises n'engagent que leurs  
auteurs.**

**Comité de rédaction :**

Matthieu COUSTY

Daniel BOUVE

Daniel DUBOIS

Jean VANHERLE

François HUREL

Rejoignez-nous sur Facebook !



## MOT DU PRESIDENT

Cette lettre devait normalement être envoyée par voie postale à tous les adhérents. La fermeture des imprimeries en raison des événements actuels a rendu cela impossible. Nous l'envoyons donc par mail.

J'espère que votre dernière s'est bien déroulée. Pensons à la suivante ! L'intersaison est la période idéale pour se former et se perfectionner. L'ADCCGO entend proposer des outils pour atteindre ces objectifs.

Après le succès de notre dernière session du Brevet Grand Gibier, une nouvelle session est organisée cette année dans les locaux de la FDC 61. Nous mettons en place cette année des séances de perfectionnement au tir. Notre association possède maintenant trois référents tir formés par l'ANCGG. Ces séances se tiendront au stand de tir d'Argentan.

La lettre d'information sera dorénavant envoyée en format papier au moment de l'ouverture et de la fermeture générales. Tous les adhérents la recevront. Nous continuerons également d'envoyer par voie électronique les communiqués plus urgents.

Protégez-vous et portez-vous bien !

Bonne lecture !

### Matthieu Cousty

*Président ADCGGO – Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Orne*

*Administrateur ANCGG – Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier*

## AGENDA

**samedi 30 mai** : épreuve pratique du Brevet Grand Gibier

**samedi 6 juin** : séance de perfectionnement au tir au Stand de Tir d'Argentan

**samedi 7 et dimanche 8 juin** : exposition de trophées à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

**samedi 27 juin** : épreuve théorique du Brevet Grand Gibier

**jeudi 3 septembre** : formation « Venaison » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

**samedi 19 septembre** : formation « Chasse à l'arc » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

**mercredi 9 et 16 décembre** : formation « Garde particulier » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

*Photographie de couverture* : Stéphane LEVOYE [www.stephanlevoye.com](http://www.stephanlevoye.com)

**Président :**  
Matthieu COUSTY

**BUREAU :**

**1er Vice-président :**  
Daniel BOUVE



**2e Vice-Président :**  
Bertrand JOUANDET

**Secrétaire :**  
Serge MOUCHEL



**Trésorier-adjoint :**  
Jean PALLUD

**Trésorier :**  
Benoît SALLARD

**ADMINISTRATEURS :**

| Secteur                                     | Administrateur       | email                            | téléphone      |
|---|----------------------|----------------------------------|----------------|
| 1 - Andaines - Bocages                      | Jean-Claude BATILLAT | jcbatillat@gmail.com             | 02 33 66 91 27 |
|   | Maxime MALLET        | mallet.max2@gmail.com            | 06 26 21 01 66 |
|   | Benoît SALLARD       | benoit-sallard@hotmail.fr        | 06 08 16 28 88 |
| 2 - Ecouves - Bourse                        | Daniel BOUVE         | christine.bouve@wanadoo.fr       | 06 28 30 82 23 |
|   | Serge MOUCHEL        | serge.nicole.mouchel@orange.fr   | 06 86 33 03 39 |
|   | Jean-Philippe HAMARD | hamard.jean-philippe@wanadoo.fr  | 06 77 09 53 77 |
| 3 - Gouffern - Pays d'Auge                  | Philippe HUREL       | philippe.hurel2@orange.fr        | 06 89 73 59 48 |
|   | Jean PALLUD          | je.pallud@orange.fr              | 06 08 49 44 39 |
|   | Bernard RENE         | b.rene@orange.fr                 | 06 13 30 16 60 |
| 4 - St Evroult - Monts d'Amain              | Bertrand JOUANDET    | bertrand61@live.fr               | 06 03 64 18 87 |
|   | Matthieu COUSTY      | coustymatthieu@yahoo.fr          | 06 03 72 91 95 |
|   | François HUREL       | arexis@wanadoo.fr                | 06 08 97 62 39 |
| 5 - Longny - Charencey                      | Roger BARNETT        | genevievebarnett61@gmail.com     | 03 33 34 07 29 |
|   | Christophe LEVESQUE  | levesque.christophe435@orange.fr | 02 32 60 21 28 |
|   | Benoît POISOT        | benoit.poisot@wanadoo.fr         | 06 07 26 71 02 |
| 6 - Perche - Trappes - Moulins - Bonmoulins | Philippe GUYOT       | dominique.guyot22@sfr.fr         | 06 35 15 68 19 |
|   | vacant               |                                  |                |
|   | Jean MANGEON         | jean.mangeon@wanadoo.fr          | 06 80 32 71 11 |
| 7 - Bellême - Perche Sud - Reno             | Denis COTREUIL       | denis.cotreuil@orange.fr         | 02 33 83 68 82 |
|   | Guy GODET            | guy.godet61@gmail.com            | 07 71 03 40 98 |
|   | Jean-Paul VERARD     | jp.verard61@orange.fr            | 06 11 97 64 27 |

**Responsable Brevet Grand Gibier :**

Jean MANGEON, [jean.mangeon@wanadoo.fr](mailto:jean.mangeon@wanadoo.fr), 06 80 32 71 11

**Responsable site internet :**

Matthieu COUSTY, [coustymatthieu@yahoo.fr](mailto:coustymatthieu@yahoo.fr), 06 03 72 91 95



## DEMANDE D'ADHESION

Document à retourner :

- par courrier : C/O Jean PALLUD - Place de la Poste - 61240 LE MERLERAULT

- par mail scanné : [adcggorne@orange.fr](mailto:adcggorne@orange.fr)

Je soussigné,

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Demande mon admission comme membre actif et souscrit sans réserve à la charte des chasseurs de grand gibier dont j'ai pris connaissance.

Adresse complète :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Email :

Date de naissance :

Nationalité :

Signature :

**Adhésion annuelle (joindre un chèque à l'ordre de l'ADCGGO) :**

montant de la cotisation : 30 €

abonnement facultatif à la revue « GRANDE FAUNE » : 30 €

**IL EST AUSSI POSSIBLE DE REALISER SON ADHESION EN LIGNE SUR LE SITE**

**[www.ancgg.org/AD61](http://www.ancgg.org/AD61)**

**L'adhésion ne sera considérée comme définitive qu'après agrément du Conseil d'Administration.**

# VIE DE L'ASSOCIATION

## Adhésion en ligne

Il est maintenant possible de renouveler son adhésion en ligne sur le site internet de notre association ([www.ancgg.org/ad61](http://www.ancgg.org/ad61)). Le paiement par carte bancaire est totalement sécurisé. Vous trouverez aussi un bulletin d'adhésion papier si besoin.

De manière indépendante, l'adhésion à l'ANCGG peut être réalisée. L'ANCGG étant reconnue association d'utilité publique, la cotisation est déductible fiscalement à hauteur de 66 %.

L'abonnement à la revue Grande Faune peut se faire en association avec une adhésion départementale ou nationale ou sans adhésion.

## Quizz Brevet Grand Gibier - Logiciel Trophées

Votre inscription vous permet de bénéficier du logiciel Quiz du Brevet Grand Gibier pour tester vos connaissances et de consulter le catalogue des trophées maintenant édité en ligne sur les liens [quizz.ancgg.org](http://quizz.ancgg.org) et [trophees.ancgg.org](http://trophees.ancgg.org)

## Communiqués

Cette lettre d'information est notre principal lien avec les adhérents mais nous ne pouvons l'éditer que deux fois

par an ! Pour transmettre les informations plus urgentes (informations départementales, rappels des dates de nos évènements, consultations publiques), nous utilisons des communiqués électroniques envoyés par email. N'hésitez pas à nous transmettre à l'adresse [adcggorne@orange.fr](mailto:adcggorne@orange.fr) votre adresse si vous ne l'avez pas déjà fait. Si vous ne recevez pas les communiqués électroniques, n'hésitez à nous contacter pour vérifier que nous avons bien la bonne adresse mail.

## Assemblée générale

En raison des évènements dus au coronavirus, l'assemblée générale est pour l'instant reportée. Le Dr Xavier Legendre, président de l'ADCGG de l'Indre interviendra sur l'équilibre naturel des populations de cerfs.

## Equilibre forêt-gibier

Suite à l'impulsion donnée par l'ANCGG et le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), l'ADCGGO s'intéresse aux formations sur l'équilibre forêt-gibier. Notre département avec sa surface forestière conséquente se prête à la transmission des connaissances sur le sujet. Nous vous tiendrons bien évidemment informés.

## BREVET GRAND GIBIER 2019

La session 2019 du Brevet Grand Gibier était un grand succès. Nous avons enregistré 33 inscriptions initiales, un record depuis 2014. L'épreuve finale a enregistré 41 candidats en accueillant quelques personnes d'autres départements, ce qui a été une des épreuves les plus importantes à l'échelle nationale.

Les séances de formation ont été « décentralisées », à Tourouvre de manière à répondre à une forte demande de chasseurs du Perche. Nous remercions vivement nos intervenants (tous bénévoles) qui ont assuré le succès de cette session.

L'épreuve pratique de tir a été remarquable : 22 admis sur 22 avec une moyenne de 36,75 sur 50. Neuf ont obtenu un score de 25/25 (7 sur cible fixe et 2 sur cible mobile). Ces résultats sont en grande partie due aux deux

séances d'entraînement encadrées par Philippe GUYOT, référent tir agréé qui a suivi le stage ANCGG de perfectionnement au tir. Les six candidats ayant passé l'épreuve vènerie ont été admis.

A l'issue de l'épreuve pratique, 18 candidats ont reçu le Brevet et 9 ont été éliminés. Ces résultats correspondent à la moyenne nationale (66 % de réussite). :

**Brevet Or** : Laurent FONTAINE, Benoît JOUANDET, Eric CHEDBOIS, Arnaud JOUANDET, Rudhel DEKYDTPOTTER, Frédéric VILFAYEAU, Richard LEFEVRE, Alain COURTOIS, Laurent COISPEL, Arnaud JOUANDET, Benoît JOUANDET, Bertrand FABRE, Pierre Alain COURTOIS, Lucie POUPRY, Fabien COUTANT, Sébastien BODEREAU

**Brevet Argent** : Christine DURAND, Joël COISPEL



## BREVET GRAND GIBIER 2020

Après le succès de la session 2019, la session 2020 sera probablement un succès ! Nous avons enregistré 31 inscriptions initiales. Les séances de formation auront lieu dans les locaux de la FDC. Les séances d'entraînement seront encadrées par Philippe GUYOT et Bertrand JOUANDET, référents tirs agréés qui ont suivi le stage ANCGG de perfectionnement au tir. Les demandes pour les épreuves pratiques sont variées : le tir est bien sûr majoritairement choisi mais plusieurs candidats s'essayeront à l'arc ou à la vènerie.

Cette année, l'ANCGG a commencé une importante mise à jour des modules de formation : il s'agit avant tout d'une

mise à jour mais aussi d'une amélioration iconographique des supports de formation. Le manuel de révision sera également mis à jour en 2021. Les examens ont également été analysés pour reformuler les questions parfois mal interprétées par les candidats.

Le confinement a rendu la tâche difficile pour les organisateurs et les participants. Avec le soutien de l'ANCGG, il a été possible de mettre à disposition des participants les modules enregistrés. Ils pourront ainsi voir et revoir les différents sujets.

Bon courage à tous les candidats !



## BREVET GRAND GIBIER PRE-INSCRIPTION



Document à retourner ou à remettre :

- par courrier : Jean MANGEON - La Charbonnerie - 61190 TOUROUVRE

- par mail scanné ou rempli : [jean.mangeon@wanadoo.fr](mailto:jean.mangeon@wanadoo.fr)

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Profession :

Êtes-vous titulaire du permis de chasser ?

oui si oui, depuis combien de temps ? :

non si non, souhaitez-vous le passer ?  oui  non

Passez-vous le Brevet Grand Gibier pour la première fois ?

oui  non

Option(s) souhaitée(s) :

tir  arc  vénerie

Activités cynégétiques particulières :

- ONF  ONCFS  garde particulier agréé  
 administrateur FDC  technicien FDC  lieutenant de Louveterie  
 conducteur UNUCR agréé  autre :

Êtes-vous membre de l'ANCGG ?

non  oui si oui, quel département :

## PERFECTIONNEMENT AU TIR

L'ANCGG entend aujourd'hui apporter une réponse complémentaire sous forme d'une véritable formation au tir de chasse. Cette formation entend répondre à un triple objectif :

- Sécurité : Aider le chasseur à être plus sûr dans toutes les situations et réduire les risques d'auto-accident qui représentent un quart des accidents de chasse
- Efficacité : Améliorer l'efficacité intrinsèque du chasseur
- Ethique : Favoriser les tirs létaux et réduire les risques de blessure pour le gibier.

Cette formation replace l'homme au cœur de la technique. A travers l'apprentissage des fondamentaux du tir, les participants voient leur précision fortement augmentée à l'issue de la séance.

Trois référents départementaux ont maintenant été formés dans notre association : Philippe Guyot, Bertrand Jouandet et Matthieu Cousty. L'ADCGGO propose une séance de perfectionnement au tir le samedi 6 juin au Stand de Tir d'Argentan de 9 h à 12 h. Le prix est de 40 € pour les adhérents et de 60 € pour les non adhérents.

**Pour toute inscription, contacter Philippe GUYOT, [dominique.guyot22@sfr.fr](mailto:dominique.guyot22@sfr.fr) , 06 35 15 68 19.**



## CONCOURS DE TIR

Le concours de tir du samedi 16 novembre 2019 à l'Armurerie Riffaut à Orbec a rassemblé 5 participants. Six séquences ont été projetées avec la possibilité de tirer deux balles par séquence. Le score maximal était de 36 points. La journée a été appréciée par l'ensemble des participants. Le concours était bien sûr le côté ludique de l'événement, mais la priorité de cette journée restant l'apprentissage de l'efficacité au tir en toute sécurité.

1er - Matthieu COUSTY 17 points  
2<sup>e</sup> - Jacky PEZERIL 13 points  
3<sup>e</sup> - Pascal ANDRE 8 points  
4<sup>e</sup> - Daniel BOUVE 6 points  
5<sup>e</sup> - Jean MANGEON 4 points

La date de ce concours en pleine saison était probablement mal choisie. Nous répèterons probablement cet évènement hors saison.

## OPERATION JEUNES PERMIS

Chaque année, la Fédération Départementale de Chasseurs nous communique la liste des personnes ayant réussi l'épreuve de l'examen du permis de chasse. S'agissant la plupart du temps de jeunes (ou moins jeunes !) qui se lancent dans ce nouveau loisir, nous avons décidé de pouvoir leur offrir, par votre intermédiaire, une journée de chasse au gros gibier. L'expérience a été, à quelques très rares exceptions près, une réussite au point que certains de nos adhérents ont

réinvité les années suivantes les mêmes personnes à leurs chasses !

Si vous avez la possibilité d'offrir une journée de chasse à l'une des personnes que vous trouverez sur la liste ci-jointe, nous vous en remercions vivement par avance ! Votre invitation donne une image positive et solidaire du monde de la chasse.

Si vous acceptez d'inviter un « nouveau permis », faites-nous remonter, sous forme, d'un simple compte rendu, votre appréciation. Il vous suffira d'utiliser l'adresse [adccgorne@orange.fr](mailto:adccgorne@orange.fr)

***Jean Pallud, Trésorier-adjoint***

## CHASSE ET SOLIDARITE

Depuis 2014, les membres d'une famille propriétaire d'un domaine forestier sur les communes de Nonant-le-Pin et d'Almenêches (Orne) organisent, chaque année, une chasse au grand gibier au profit d'une association « **Les Sapins de l'Espoir** ». L'objet de l'association, dont le siège est à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), est d'aider à financer la recherche et la lutte contre le cancer ([www.lessapinsdelespoir.org](http://www.lessapinsdelespoir.org)).

Les participants à cette chasse sont invités à établir un chèque de don du montant de leur choix à l'ordre des « Sapins de l'Espoir » ce qui leur ouvre droit à une réduction d'impôt. En 7 ans, c'est une somme de plus de 30 000 € qui a été, ainsi, collectée.

L'association Les Sapins de l'Espoir a pour principe de ne reverser aucune

somme d'argent mais de fournir du matériel à des équipes médicales et de recherche. En 2019, par exemple, elle a remis au CHU de Tours un trieur et analyseur de cellules cancéreuses et a acheté pour le centre François Baclesse de Caen un analyseur de gaz du sang et ionogramme.

Cette opération a fait d'autres émules puisqu'une chasse est organisée en Mayenne, soutenue par la Fédération des Dianes Chasseresses ainsi qu'une autre dans l'Orne organisée par le Président des Sapins de l'Espoir !

Ce genre d'initiative est à promouvoir car, en dehors de son utilité, elle est la démonstration de l'esprit d'ouverture et de générosité du monde de la chasse.

**Jean Pallud, Trésorier-adjoint**



## ACTUALITES REGLEMENTAIRES

La réglementation est parfois mal comprise, mal interprétée voire mal répétée. Nous tenons à reprendre les éléments actuels majeurs de la chasse du grand gibier dans notre département. Les nouveaux arrêtés concernant les mesures anticipées et générales pour la prochaine saison seront publiés au cours du printemps 2020.

### **Suspension temporaire de la chasse**

Entre raison du COVID-19, un arrêté préfectoral du 19 mars 2020 suspend toutes les pratiques de chasse jusqu'à nouvel ordre.

### **Ouverture anticipée de la chasse au sanglier 2019-2020**

« Les dégâts agricoles, le risque de prolifération de la peste porcine et les collisions routières sont des enjeux majeurs face à la prolifération de la population de sangliers dans le département de l'Orne.

Afin de réguler cette population, les propositions soumises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage du 24 avril 2019 ont été validées par Mme la Préfète qui acte l'ouverture anticipée de la chasse au sanglier sur tout le département, selon les modalités suivantes :

- du 1er juin 2019 à l'ouverture générale de la chasse, uniquement à l'affût et à l'approche, sur autorisation individuelle aux détenteurs de droit de chasse.
- à partir du 15 août 2019, en battue uniquement dans les cultures, après déclaration auprès de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Pour la campagne cynégétique 2019/2020, le sanglier est classé nuisible sur 4 massifs cynégétiques (Andaines, Gouffern, Longny et Sud Perche). Le massif des Monts d'Amain a été retiré de ce classement au regard du taux de prélèvement et de la diminution des dégâts ; le massif d'Andaines a été classé compte-tenu de l'importance des dégâts agricoles occasionnés malgré un taux de prélèvement en hausse. » (DDT, 06/06/19).

### **Prélèvements des sangliers dans les CIPAN**

« Pendant l'ouverture générale de la chasse, le prélèvement de sangliers dans les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) est limité à cinq sangliers par jour et par équipe de chasseurs » (arrêté du 6 juin 2019)

### **Chasse à la « rattente »**

La FDC 61 donne une définition juste et précise de cette pratique : « La chasse à la rattente est une pratique de chasse consistant à se placer en des points stratégiques, à l'attente du passage du gibier poussé par une action de chasse sur un territoire voisin, sans concertation ou accord préalable avec ce dernier ». Pour des raisons évidentes de sécurité et d'éthique, l'ADCGGO se positionne contre cette pratique de chasse.

« Lors de chasse du grand gibier à la rattente, le chasseur doit obligatoirement :

- se poster sur un rehausseur dont le plancher se trouve au minimum à 1 mètre du sol,
- le réhausseur sera placé au minimum à 100 m de la limite du territoire voisin, en action de chasse,
- le tir est interdit dans la bande des 100 mètres entre la limite du territoire et le rehausseur. A contrario, le tir ne peut s'effectuer qu'en dehors de cette zone et en respectant les angles de 30°,
- il n'est autorisé qu'une seule arme par chasseur,
- respecter les consignes de sécurité mentionnées au premier paragraphe du présent article. » (arrêté du 6 juin 2019)

### **Prolongation de la chasse du sanglier jusqu'au 31 mars 2020**

Le décret n° 2020-59 du 29 janvier 2020 modifie la période de chasse du sanglier en France métropolitaine. Après consultation du public et de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), Madame la préfète de l'Orne a décidé de prolonger la chasse du sanglier jusqu'au 31 mars 2020, uniquement sur les massifs cynégétiques de Longny et Sud Perche, à l'affût et à l'approche.

L'arrêté relatif à l'exercice de la chasse dans le département du 4 juin 2019 est modifié en conséquence par l'arrêté préfectoral n°2350-20-00023 du 27

février 2020 dispose en son article 1 que :

- pour la période du 1er mars au 31 mars 2020, la chasse au sanglier ne pourra être pratiquée que sur les massifs cynégétiques de Longny et Sud Perche, qu'à l'affût et à l'approche sur autorisation individuelle préfectorale, sous réserve de bénéficier du droit de chasse sur le territoire concerné et d'être titulaire d'un permis de chasser validé.

L'autorisation individuelle sera délivrée sous les conditions suivantes :

Le tir à l'affût et/ou à l'approche du sanglier ne pourra s'effectuer qu'en plaine (cultures, prairies, vergers, friches, ...),

- la chasse pourra se dérouler d'une heure avant le lever du soleil et jusqu'à une heure après son coucher ;
- le tir des laies suitées est interdit ;
- le nombre d'animaux à prélever n'est pas limité ;
- le détenteur du droit de chasse (ou son(s) délégué(s)) devra être porteur d'une copie de l'autorisation préfectorale individuelle.

Tous les sangliers prélevés devront être porteurs d'un système de marquage. Aucun animal ne pourra être déplacé avant que le système de marquage ne soit apposé. La seule exception à cette obligation est la chasse en enclos cynégétique. (DDT, 27/02/2020)

# TIR D'ETE DU BROCARD DANS LE DEPARTEMENT

Pour contribuer au développement de la chasse à l'approche et à l'affut du brocard dans notre département, l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGGO) propose de mettre en relation les **détenteurs de droit de chasse** désireux de céder des bracelets aux **chasseurs** intéressés par ce mode de chasse. Pour cela le détenteur du droit de chasse doit faire une demande spécifique de plan de chasse pour le tir d'été avant le 15 février de l'année correspondante. Les brocards attribués en tir d'été sont déduits de l'attribution globale de chevreuils.

**Ce service est réservé aux adhérents.** L'ADCGGO n'a pas de contrepartie financière pour ce service. L'ADCGGO décline toutes responsabilités sur les clauses définies entre le détenteur et le chasseur. L'ADCGGO n'est pas responsable d'éventuels manquements au respect de la sécurité par le chasseur.

**Prix conseillé :** compte-tenu du prix du bracelet « chevreuil » pour la saison en cours, le prix conseillé pour la vente du bracelet est de 150 €. Néanmoins, le détenteur et le chasseur peuvent trouver un accord sur ce prix. Le bracelet doit être redonné au détenteur au moment de l'ouverture générale si l'animal n'a pas été prélevé. Dans ce cas, le détenteur et le chasseur peuvent aussi convenir d'un prix de rachat à l'ouverture générale si l'animal n'a pas été prélevé.

**Gestion conseillée de la venaison :** la venaison devient propriété du

chasseur. Néanmoins, le détenteur et le chasseur peuvent trouver un accord sur un éventuel partage de venaison.

Pour le bon déroulement de la cession du bracelet, l'ADCGGO propose un modèle de convention entre le détenteur du droit de chasse et le chasseur mentionnant les devoirs de chacune des deux parties. Ce modèle peut bien sûr être adapté en cas de conditions particulières définies pour la cession du bracelet.

Pour figurer sur la liste de mise en relation entre les détenteurs et les chasseurs, contacter l'ADCGGO par mail ([adcggorne@gmail.com](mailto:adcggorne@gmail.com)) en précisant :

- Pour les détenteurs : son nom, le territoire et sa commune, son mail, son numéro de téléphone, le prix proposé et le nombre de bracelets mis à disposition (en tir d'été figurant sur l'arrêté du plan de chasse).
- Pour les chasseurs : son nom, son mail, son numéro de téléphone.

Nous rappelons les principales mesures en vigueur concernant le tir d'été du brocard et du chevrillard :

- la chasse du brocard et du chevrillard est autorisée à l'approche et à l'affut sur autorisation individuelle à compter du 1er juin d'une heure avant le lever du soleil à une heure après le coucher du soleil (heures d'Alençon),
- le détenteur du droit de chasse doit faire une demande spécifique de plan

de chasse pour le tir d'été avant le 15 février,

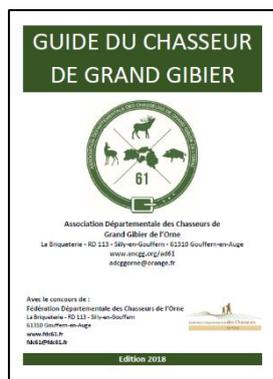
- le port du gilet fluo n'est pas obligatoire du 1er juin à l'ouverture générale,
- le tir fichant est obligatoire,
- il est impératif de respecter toutes les mesures de sécurité (pas de tir en

direction des routes, habitations et chemins...)

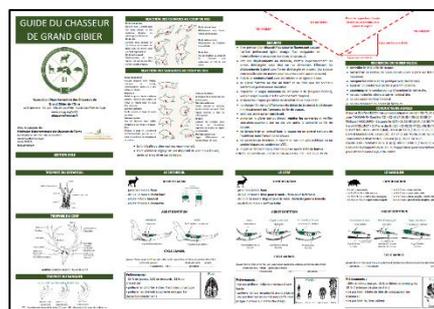
**Un modèle de convention est disponible auprès de l'association.**



# BOUTIQUE DE L'ADCGGO



dépliants « Guide du chasseur de grand gibier » à distribuer :  
5 € les 10



affiche « Guide du chasseur de grand gibier » pour pavillon de chasse : 5 € l'unité



repères 30 ° orange fluo avec schéma explicatif :  
5 € les 2, 20 € les 10



DVD Identification du grand gibier - Seasons/ANCGG :  
20 €

Ces articles sont disponibles sur demande auprès des membres du bureau.

# ANNUAIRE

## **LES PETITES ANNONCES :**

La rubrique des petites annonces (actions, matériel...) est accessible gratuitement aux adhérents de l'ADCGGO à jour de cotisation. Vous pouvez faire parvenir vos annonces par mail : [adccggorne@orange.fr](mailto:adccggorne@orange.fr)

## **COTATEUR :**

Stéphan LEVOYE - 02 33 38 19 49

## **CONDUCTEURS DE CHIEN DE SANG :**

M. DUVAL-DESTIN - responsable départemental

Philippe HACQUARD - Bacqueville (27) - 02 32 49 16 34 / 06 82 74 03 37

Gérard MARKARIAN - Lèves (28) - 02 37 21 44 79 / 06 80 40 56 18

Hervé MOULINET - St Pierre des N.(53) - 02 43 00 77 21 / 06 86 49 19 94

Hubert NACHURY - Auteuil (60) - 03 44 48 93 92 / 06 85 11 26 53

David NIZAN - Igoville (27) 06 82 07 10 17

Claude SERR - St Martin du V. B. (61) - 09 79 51 08 71 / 06 08 51 46 56

Jean THOMANN - Roullée (72) - 02 43 34 30 85 / 06 28 29 88 14

Jérémie TRIART - Combon (27) - 06 73 25 26 35

Frédéric VILFAYEAU - Longny-au-Perche (61) - 07 85 55 92 24

Consulter la plaquette de la FDC ou l'application pour Smartphone pour obtenir la mise à jour de la liste.

